AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0645
GB00B5ZN1N88-FS0216

26 mars 2021

Déclaration de franchissements de seuils
(article L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier))

SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 mars 2021, complété par courriers reçus le 26 mars, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mars 2021, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SEGRO PLC et détenir 60 390 777 actions SEGRO PLC représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
UBS AG	60 035 186	5,04
UBS SwitzerlandAG	355 591	0,03
Total UBS Group AG	**60 390 777**	**5,07**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SEGRO PLC hors du marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Le déclarant a également précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG, 355 591 actions SEGRO PLC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaires desdites actions) conférant le droit à la société UBS Switzerland AG d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, le déclarant a également précisé détenir 5 482 actions SEGRO PLC réparties comme suit :

- 1 828[3] actions SEGRO PLC au titre de « *Equity Options* » exerçables à tout moment jusqu'au 20 avril 2021 à un prix d'exercice de 1010,94 £ par action SEGRO PLC ;

- 3 654[4] actions SEGRO PLC au titre de « *Equity Options* » exerçables à tout moment jusqu'au 4 mai 2021 à un prix d'exercice de 944,05 £ par action SEGRO PLC.

[1] Les sociétés UBS AG et UBS Switzerland AG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 191 578 635 actions représentant 1 191 578 635 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 0,0639.
[4] Sur la base d'un delta de 0,3415.

2. Par les mêmes courriers, la société de UBS Group AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SEGRO PLC.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SEGRO PLC hors du marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action SEGRO PLC au sens de l'article précité.